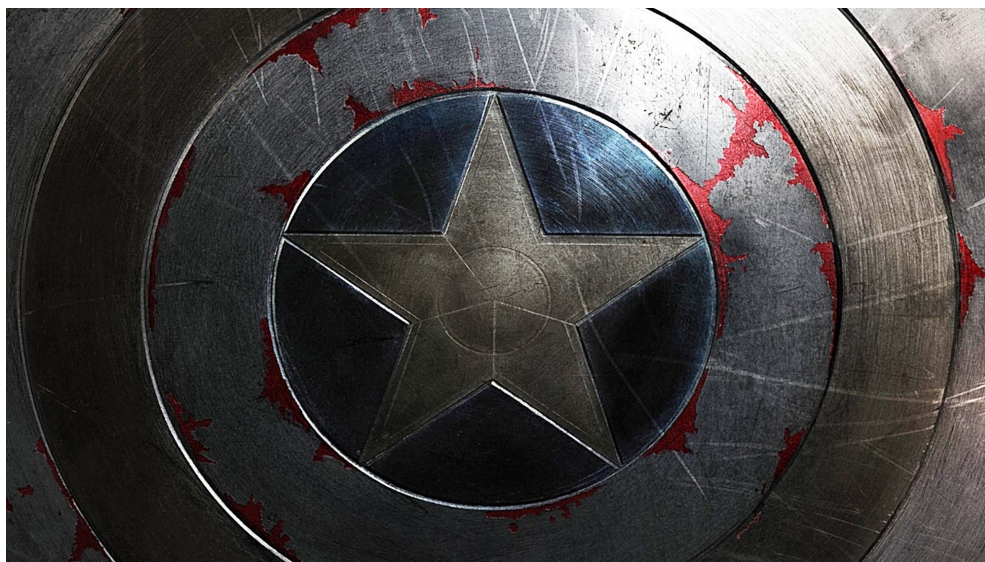


Nouvelles tensions autour du Privacy Shield entre l'Europe et les USA



Nouvelles tensions autour du Privacy Shield entre l'Europe et les USA

Une coalition d'associations demande à la Commission européenne de suspendre le nouvel accord sur les données personnelles, intitulé Privacy Shield, si les États-Unis ne réforment pas leur politique en matière de renseignement.

Le rejet envers le Privacy Shield ne faiblit pas. Dans une lettre ouverte datée de mars, une coalition d'associations européennes et internationales, dont La Quadrature du Net, demandent aux États-Unis et à l'Union européenne de suspendre l'exécution de ce mécanisme juridique. L'accord transatlantique « *ne donne pas assez de garanties à la protection des données personnelles des Européens* » jugent-elles.

Le **Privacy Shield** est l'accord qui encadre les transferts des données personnelles vers les États-Unis. Il remplace l'ancien Safe Harbor que la Cour de justice de l'Union européenne a invalidé fin 2015 parce que les protections apportées par le droit européen n'étaient pas assurées aux USA.

La raison ? Les lois américaines sur le renseignement actuellement en vigueur outre-Atlantique. « *Au moment de l'adoption de cet accord, plusieurs groupes ont souligné que la loi américaine était inadaptée pour protéger les données des européens et ne satisfaisait pas le critère d'« équivalence substantielle » imposé par la Cour de justice de l'Union européenne* », écrivent les signataires.

Ils rappellent qu'ils « *ont à plusieurs reprises pointé du doigt les défauts présents dans les mécanismes américains de recours et de supervision des violations de la vie privée, les insuffisances dans les limitations de la collecte, l'accès et l'utilisation des données personnelles, et les incertitudes des garanties écrites* ». Pour toutes ces raisons, et sans action du côté américain, la suspension est l'unique solution.

« *Sans réelle réforme de la surveillance, nous pensons qu'il est de votre responsabilité, à défaut d'une meilleure option, de suspendre le Privacy Shield. Nous vous exhortons à clarifier ce positionnement pour vos homologues américains* » ajoutent les associations. Sinon, « *nous considérerons cela comme un message fort envoyé à l'Union européenne déclarant que nos droits sont sans importance* ».

INQUIÉTUDE EN EUROPE

Les associations civiles ne sont pas les seules à s'alarmer des faiblesses du Privacy Shield. L'été dernier, le groupe de l'article 29 (G29), qui rassemble au niveau européen toutes les autorités de protection des données et de la vie privée, comme la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France, a ainsi fait part de son inquiétude, après avoir critiqué le Privacy Shield dans un avis du 13 avril 2016...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *Privacy Shield : levée de boucliers contre l'accord sur les données personnelles entre l'Europe et les USA – Politique – Numerama*